

**Sujet :** [INTERNET] Consultation publique

**Date :** Mon, 3 May 2021 16:16:25 +0200 (CEST)

**De :** Aude.guitare

Madame, Monsieur,

En réponse à la consultation publique sur le projet d'arrêté en cours relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2021-2022, je vous fais part de mon point de vue.

Concernant la vénerie sous terre et la période complémentaire de déterrage des blaireaux, je m'y oppose absolument.

En effet, aucun animal n'est nuisible, chaque espèce est indispensable au bon fonctionnement de son écosystème.

Pour preuve, de nombreux pays européens ont déjà abandonné cette pratique funeste qu'est la vénerie sous terre.

Des départements français ont déjà renoncé à la période complémentaire de chasse, il est grand temps de s'aligner sur le bon sens et de participer enfin à la préservation des espèces au lieu de précipiter leur extinction au profit du lobby de la chasse.

Cordialement,

Mme Aude Devillers